

TS2E

La lettre Travail, Solidarités,
Économie, Emploi

Actualités

Inspection du travail : Campagne d'information, de sensibilisation et de contrôle

Une grande campagne d'information, de sensibilisation et de contrôle est actuellement déployée afin de garantir le respect des droits des salariés en temps partiel, dans les secteurs du nettoyage, des services à la personne et de l'aide à domicile.

Ces secteurs sont fortement féminisés avec des collectifs de travail dispersés, les salariés travaillant sur des lieux distincts étant plus exposés au risque d'isolement.

Après une période d'information et de sensibilisation des différents acteurs des branches concernées (partenaires sociaux, entreprises, représentants du personnel) tant au plan national que dans les territoires, des contrôles seront réalisés par l'inspection du travail.

L'objectif de cette campagne est de vérifier l'application du droit du travail et, en particulier que les salariés bénéficient de :

- Une juste rémunération au regard des heures effectuées
- Une articulation décente entre leur vie professionnelle et leur vie privée (amplitude de travail, coupures, etc.)
- Un cumul d'emploi, s'ils le souhaitent, afin d'accéder à une meilleure rémunération
- Une égalité de droits avec les travailleurs à temps plein
- Un accès à un travail à temps plein dans les conditions prévues par la loi.

Elle se déploiera jusqu'à fin juin 2023, en Bourgogne Franche Comté comme au niveau national.

Des supports pour les employeurs et les salariés sont disponibles sur le [site de la DREETS](https://www.dreets.fr).

Ma boîte à outils



Les métiers en 2030

Création et destructions d'emploi, jeunes entrant sur le marché du travail, postes à pourvoir, difficultés de recrutement... découvrez tous les chiffres, locaux et nationaux dans la nouvelle datavisualisation réalisée par la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares).

Le rapport Les métiers en 2030 a pour objectif d'anticiper les besoins de recrutement des employeurs entre 2019 et 2030 dans différents métiers. Il fournit également un éclairage sur les déséquilibres potentiels entre ces besoins de recrutement et le nombre de jeunes entrants sur le marché du travail dans chaque métier.

[Le rapport](#)

Information- Réglementation

Chaleur et canicule au travail : les précautions à prendre

Pour limiter les risques d'accidents du travail liés à de fortes chaleurs, les employeurs doivent mettre en place une série de précautions afin de protéger les travailleurs les plus exposés : renouveler l'air de façon à éviter les élévations exagérées de température dans les locaux de travail fermés, mettre à disposition de l'eau potable et fraîche, fournir aux salariés des moyens de protection contre les fortes chaleurs et/ou de rafraîchissement...

Découvrez les ressources utiles et les mesures à appliquer par les employeurs en cas de forte de chaleur sur le site du [ministère du travail, du plein emploi et de l'insertion](#).



Un guide de la sécurité économique

Le service de l'information stratégique et de la sécurité économiques propose un guide de la sécurité économique. Cet outil se présente sous la forme de fiches pratiques traitant de sécurité économique au quotidien. Elles sont téléchargeables soit dans leur totalité, soit une par une, et s'adressent à tous les professionnels et entreprises qui veulent appliquer des principes simples de sécurité économique.

[La sécurité économique en 28 fiches thématiques](#)

Le dispositif «Tremplin»

de l'ADEME a été reconduit jusqu'à la fin de l'année : l'aide est destinée à toutes les TPE et PME qui ont un projet lié à la décarbonation, l'éco-conception, l'économie circulaire et la gestion des déchets, la chaleur et le froid renouvelable pour les bâtiments (hors logement) ou la mobilité durable.

[Informations sur Tremplin pour la transition écologique des PME](#)

Conformément à la loi 78-17 du 6 janvier 1978 et au règlement général sur la protection des données personnelles (RGPD), vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent. Pour l'exercer, adressez-vous à la DREETS : 5 Place Jean Cornet - 25041 Besançon cedex ou par courriel à bfc.communication@dreets.gouv.fr

Conformément à la loi 78-17 du 6 janvier 1978 et au règlement général sur la protection des données personnelles (RGPD), vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent. Pour l'exercer, adressez-vous à la DREETS :
5 Place Jean Cornet - 25041 Besançon cedex ou par courriel à bfc.communication@dreets.gouv.fr



Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités

TS2E

La lettre Travail, Solidarités, Économie, Emploi

Directeur de publication : Jean Ribeil, Directeur régional
Conception, réalisation : service communication

DREETS BFC
5 place Jean Cornet - 25041 Besançon cedex

N° 31 - Juin 2023